

\*\*\*

- Nombre de membres **Présidente du C.C.A.S. : Mme Isabelle PASTEUR, Maire**
- En exercice : 11 **Présent(s) (es) : Isabelle PASTEUR ; Moulay JELLAL ; Tanguy BAGNARD ; Valérie PONTONNIER ; Dominique GANAYE LEHMANN ; Virginie DOS SANTOS ; Bernadette DEFOSSEZ ; Abdou ALI MOHAMED ; Michel BROYER ; Yves BOULLE**
  - Présents : 10
  - Votant(s) pour : 10 **Absente : Mireille GAUTHIER**
  - Votant(s) contre : **Secrétaire de séance : Valérie PONTONNIER**
  - Abstention(s) :

**Objet n°2: Délégation de pouvoirs à la Présidente du CCAS par le Conseil d'Administration**

Date de convocation : En application des dispositions de l'article R 123-21 du Code d'Action Sociale et des Familles, il est proposé au Conseil d'Administration de donner à sa Présidente une délégation de pouvoir dans les matières suivantes :

le 17 Avril 2026

Date d'affichage :

Le

1. Attribution des prestations dans des conditions définies par le Conseil d'Administration ;
2. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article L2123-1 du code de la commande publique ;
3. Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. Conclusion de contrats d'assurance ;
5. Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;
6. Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
7. Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le Conseil d'Administration.
8. Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnés à l'article L.264-2 du CASF.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration donne délégation de pouvoirs à Madame la Présidente dans les matières susmentionnées, pour la durée de son mandat.

Fait à Quetigny, le 24 avril 2026

La Maire,

Présidente du C.C.A.S.

Isabelle PASTEUR



Accusé de réception en préfecture  
021-212105159-20260424-AS30042026DM02-DE  
Date de télétransmission : 30/04/2026  
Date de réception préfecture : 30/04/2026